



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Le vendredi 14 avril 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 7 avril 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA –Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO –Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Pierre Dominique DALMASSO à Myriam PASTORELLI - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Laetitia DUCHET -

Absents excusés : Florent REYNAUD – Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	2

M. Olivier GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_60

Objet : 35 – 3.3 – LOCATION REFUGE DES SAVANTS – ASSOCIATION LASCAR'IS

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 9 avril 2022, le conseil municipal a approuvé la location du refuge de savants situé à proximité du lac long à l'association Lascar'is pour une période de un an à compter du 1^{er} avril 2022 moyennant le paiement d'un loyer symbolique de 1 €.

Le bail étant arrivé à échéance, le président de l'association a fait connaitre son souhait de voir renouveler ce bail.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (2 abstentions : Elise FERRARI, Laetitia DUCHET) :

- D'approuver la location du refuge des savants jusqu'au 31 décembre 2026 (afin d'aligner cette location à celle du refuge fourcat situé dans la même zone) moyennant le paiement d'un loyer annuel de 45 €.
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
